

Audun-le-Tiche, le 16 novembre 2022



La Maire de la ville
d'Audun-le-Tiche,

aux

Présidentes et Présidents d'associations,

Réf : KG/AG/n°01/11/2022

Objet: demande de subvention pour l'année 2023

PJ : dossier de demande de subvention

Service Culturel: affaire suivie par Audrey GRASSE

Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents,

En vue de procéder à l'examen de la subvention que la ville est susceptible de vous consentir, vous voudrez bien remplir le dossier ci-joint et le faire parvenir au service Culturel, à Mme Grasse, dans les meilleurs délais et ce, **avant le 14 janvier 2023.**

Nous vous informons que dorénavant, la Préfecture de la Moselle exige que le cerfa N° 12156*06 soit complété et, nous demande de le lui transmettre.

La notice officielle : N°51781#04 du cerfa est disponible sur www.formulaires.service-public.fr:
Tapez le n° du cerfa (N° 12156*06) pour y accéder

**Nous attirons votre attention sur la page 5 du dossier, Point 5 : Budget de l'association
Il s'agit d'indiquer le budget prévisionnel de votre association**

Nous vous rappelons que votre demande de subvention doit être la plus complète et détaillée possible et être obligatoirement accompagnée des pièces justificatives indiquées en dernière page du dossier (Point 6. Pièces à joindre au dossier).

Afin de vous accompagner et répondre à vos éventuelles interrogations, Mme Guillaume, vice-présidente de la Commission des Finances assurera des permanences en Mairie, les **samedis 3 et 10 décembre de 10h à 12h**. En dehors de ces dates, le service culturel vous accueillera sur rendez-vous.

Je vous prie de croire, Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents, en l'assurance de mes salutations distinguées.



Mme La Maire,

Viviane FATTORELLI